

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission, mais je me permettrai de dire quelques mots sur les Certificats d'Economie d'Energie dans notre ville. Simplement, pour dire qu'à notre connaissance, Lyon est la première ville de France à avoir travaillé ce dispositif de Certificats d'Economie d'Energie. La loi de juillet 2005, dite loi POPE, fixe les orientations de la politique énergétique. Un dispositif est institué, destiné à affecter aux principaux fournisseurs d'énergies un volume d'économies d'énergie à réaliser sur 3 ans. Si ce n'est pas fait, ce sont des pénalités qui seront données.

La comptabilisation de ces économies d'énergie se fait au moyen de Certificats d'Economies d'Energie exprimés en millions de KWh annuels actualisés, sur la durée des actions entreprises.

Ces Certificats d'Economies d'Energie sont validés en quantité et qualité par la DRIRE. Nous avons ainsi obtenu sept certificats d'économies d'énergie qui n'ont à ce jour aucune valeur marchande. Ils ont été obtenus sur des opérations concernant les installations de chauffage, l'isolation et l'éclairage des locaux.

Lyon « ville du développement durable » avec le fonctionnement d'un « groupe de travail développement durable » regroupant les grandes fonctionnalités de notre collectivité a permis de pointer de nombreux chantiers pour engranger ces économies d'énergie.

Et d'ailleurs, sous la responsabilité de Gilles Buna, le service de l'éclairage public, dans le cadre du 2<sup>e</sup> plan lumière, a engagé un travail considérable sur les économies d'énergie et les politiques du développement durable.

Alors, le gisement d'économie d'énergie situé dans le domaine des équipements d'éclairage public et dans celui des bâtiments existants va nécessiter de longues années de travail, plusieurs mandats. Aussi, Monsieur le Maire, chers Collègues, vous est proposé, par cette délibération, que la Ville procède à l'inscription de certificats d'économies d'énergie au registre national, inscription pour un coût modeste de 180 €, voilà ce que je tenais à vous dire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)